

GESTION DES DÉCHETS ET NUISANCES DE CHANTIER

Applications en neuf,
réhabilitation, démolition.

Code E354

2 jours

Tarifs : 1005 € HT
(repas du midi compris)

Dates :

25 et 26 Mars 2008

ou

11 et 12 Décembre 2008



Perfectionnement à la démarche HQE® :

Cible 3 / Chantiers à faibles nuisances

Cette formation de perfectionnement complète la formation HQE® E332A traitant notamment de la cible 3 "ECO-CONSTRUCTION / Chantiers à faibles nuisances"

OBJECTIFS

- Se perfectionner à la mise en œuvre de la cible 3 "HQE® Chantier à faibles nuisances".
- Être capable de gérer l'élimination des déchets de chantier dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Être capable de gérer les nuisances de chantier : Eau, air, sol, bruit, ...
- Maîtriser et optimiser les coûts liés aux déchets et nuisances aux différentes étapes d'une opération de construction ou de réhabilitation :
 - Elaboration du CPE et mise en œuvre du PAE,
 - Réponse à un appel d'offre,
 - Conception et préparation du chantier,
 - Optimisation des pratiques sur chantier.

PERSONNES CONCERNÉES

- Maîtres d'ouvrage, programmistes, conducteurs d'opération, AMO, maîtres d'œuvre.
- Chefs de projets des entreprises du BTP souhaitant optimiser les coûts du poste "nuisances et déchets" aux différentes étapes du projet.

PRÉ-REQUIS

- Dans le cadre d'une démarche globale de formation à la démarche HQE®, il est souhaitable de connaître les fondamentaux de la démarche HQE® (formation E331).

PÉDAGOGIE

- Exposés de synthèse, illustrations au travers d'exemples et d'études de cas, échanges.

ANIMATEUR

- Félix FLORIO, Consultant en environnement.

PROGRAMME

Gestion des déchets de chantier du bâtiment

Origine, classification

- Les textes de référence, les guides pratiques :
 - loi de 1992 sur les déchets, circulaire du 15 Février 2000.
 - plan d'élimination des déchets du BTP, plans départementaux.
 - guide ADEME et documents d'information FFB et FNTP .
 - programme guide de management environnemental des chantiers.
 - relations avec les autorités locales et sources d'information.
- Gestion opérationnelle des déchets sur chantier :
 - repérage, qualification, élimination :
 - . quelle méthodologie d'inventaire,
 - . classement des déchets par type, exemple de grille,
 - . quelles voies d'élimination, quelle traçabilité : bordereaux de suivi, transport,...
 - lieux d'accueil des déchets de chantier :
 - . centres de stockage : les 3 classes, le nouveau guide "classe 3",
 - . centres de tri, de regroupement,
 - . entreprises de recyclage, prestataires de services,
 - . dispositifs gérés par les collectivités locales.

Gestion des nuisances de chantier

- Installation de chantier : Accès, circulation des engins, vibrations,...
- Nuisances sonores.
- Pollution de l'air.
- Protection de l'eau, du sol, de la végétation.
- Relations avec les riverains, maîtrise des perturbations.

Pratiques contractuelles

- Obligations et responsabilités des acteurs : M.O., M. OE., entreprises, coordonnateur SPS.
- Charte des chantiers à faibles nuisances.
- Prescriptions relatives à la gestion des déchets dans le programme du maître d'ouvrage.
- Formulation des exigences dans le DCE, les CCAP, CCTP.
- Le CPE : Cahier des Prescriptions Environnementales.
- Le PAE ; Plan Assurance Environnement.
- La mise au point du SOGED (Schéma d'organisation et de gestion des déchets).
- La formalisation des relations avec les riverains : livret de communication.

Etude de cas : évaluation des coûts

Etude de cas n°1 : Chantier de réhabilitation lourde

- Scénario de gestion des nuisances et des déchets, impact économique.

- Organisation du chantier et chiffrage du poste nuisances / déchets.

Etude de cas n°2 : Chantier de réhabilitation légère

- Organisation du passage du chantier.

- Installation de chantier.

- Traitement des nuisances.

- Gestion des déchets : Bennes, volumes, coûts,...

Etude de cas n° 3 : Chantier "neuf"

- Types de nuisances et de déchets rencontrés.

- La gestion des interfaces entre lots.

- Incidence des coûts.

- Installations classées.

- Installations du BTP relevant de la législation sur les installations classées.

- Obligations des constructeurs.

Tél. : 01 30 85 24 90 / 01 30 85 24 09

Fax : 01 30 85 24 87